

# Bénévolat au Centre régional de santé de North Bay

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Quel est l'âge minimum requis pour faire du bénévolat?

Tous les bénévoles doivent avoir **au moins 16 ans**. Pour occuper certains postes, ils doivent avoir au moins 18 ans. Veuillez noter qu'étant donné que nous avons un nombre limité de postes en soirée et la fin de semaine, il pourrait être difficile de répondre aux besoins des élèves du secondaire pendant l'année scolaire.

### Quelle est la durée d'engagement minimale pour faire du bénévolat au CRSNB?

Vu la nature de nos programmes et services, les bénévoles doivent prendre un engagement à long terme et maintenir un horaire régulier. Les bénévoles doivent choisir l'une des options suivantes :

**Engagement régulier** : Au moins 80 heures de services pendant au moins 7 mois (environ 4 quarts de travail par mois)

**Engagement pour étudiants** : Au moins 50 heures de services pendant au moins 2 mois. L'inscription dans un établissement d'enseignement (secondaire ou postsecondaire) est requise.

### Combien de temps faut-il attendre pour devenir bénévole?

Pour assurer la qualité du bénévolat et des services offerts, nous suivons un processus de demande et d'admission rigoureux. Si votre demande est acceptée, il se pourrait que vous deviez attendre **4 à 6 semaines** pour devenir bénévole.

### Quand devrais-je présenter ma demande pour faire du bénévolat?

Les demandes pour faire du bénévolat peuvent être présentées au Service de bénévolat tout au long de l'année. Si vous êtes un jeune (âgé de 16 à 29 ans) intéressé à postuler à notre programme d'été, veuillez **prendre note des dates limites de candidature** sur notre site Web.

Vous recevrez une réponse accusant réception de votre candidature par email ou par courrier. Nous tentons d'accepter autant de candidats que possible; cependant, étant donné le nombre de demandes que nous recevons, nous ne sommes pas en mesure d'assurer un placement à tous ceux qui en font la demande. Nous communiquerons seulement avec les candidats qui seront convoqués à une entrevue.

### Est-ce que la présentation d'une demande pour faire du bénévolat me garantit une place?

Le processus de demande pour faire du bénévolat ne garantit pas le placement d'un bénévole au CRSNB. Les bénévoles sont choisis en fonction des besoins de l'hôpital, des postes vacants ainsi qu'en fonction des compétences, des intérêts et des aptitudes des bénévoles à accomplir les fonctions requises.

### **Quelles sont les conditions pour fournir un formulaire de référence?**

Nous acceptons les références de toute personne que vous connaissez depuis plus d'un an et qui n'est pas un membre de votre famille. Voici des exemples de personnes aptes à vous fournir des références : instructeurs, superviseurs, collègues, coordonnateurs de bénévoles, enseignants, employeurs ou entraîneurs.

### **Est-ce que je peux effectuer mes heures de service communautaire exigées pour l'obtention du diplôme d'études secondaires au CRSNB?**

Vous pouvez utiliser les heures de bénévolat accumulées au CRSNB pour satisfaire à l'exigence de service communautaire pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Toutefois, nous ne confirmerons que les heures des personnes qui auront accumulé au moins 50 heures de bénévolat.

Le service des bénévoles ne peut pas fournir de références basées sur la performance (écrites ou verbales) pour les bénévoles ; nous encourageons les bénévoles à rechercher des références auprès du personnel dans les domaines où ils font du bénévolat.

### **Est-il possible pour moi d'effectuer un stage scolaire ou d'accompagner un professionnel de la santé?**

Les placements et les opportunités d'observation ne sont pas fournis par le service des bénévoles. Pour plus d'informations sur les placements d'étudiants et les expériences d'observation au Centre de santé, veuillez contacter le Service des ressources humaines.

### **Est-ce que je peux utiliser ma formation professionnelle en tant que bénévole?**

Nous accueillons volontiers des bénévoles possédant une expérience professionnelle; toutefois, les bénévoles ne peuvent accomplir que les fonctions énoncées dans leur description de poste de bénévole et ne peuvent pas exercer une profession particulière pendant qu'ils font du bénévolat.

### **Est-ce que les bénévoles doivent payer les frais de stationnement?**

Les bénévoles peuvent stationner leur véhicule gratuitement pendant leur quart de bénévolat. Ceux qui se rendent au CRSNB en autobus ou en taxi devront payer les frais de transport.

### **Est-ce que les bénévoles doivent porter une carte avec photo?**

Les bénévoles sont priés de porter une tenue « business casual », en mettant l'accent sur le professionnalisme et la sécurité. Les bénévoles doivent porter un uniforme et une carte avec photo lorsqu'ils sont de service. Un dépôt remboursable de 10 \$ est exigé pour l'uniforme.

### **Quel est le processus si je suis intéressé à retourner faire du bénévolat à CRSNB?**

Si vous avez déjà fait du bénévolat avec le CRSNB et que vous souhaitez revenir, veuillez contacter le service des bénévoles pour discuter de vos intérêts